

Contrat engagement solidaire 2022-2023 établi en 3 exemplaires (abonné, producteur, archivage)

FRUITS

PRODUCTEUR

Entre
Peggy LISART
82, Petite Rue, Village Fleury
45160 SAINT-HILAIRE SAINT-MESMIN

dit "le producteur"

ABONNÉ(E)

Et
Nom et Prénom
Adresse
Téléphone
Adresse mél

dit "l'abonné(e)"

OBJET ET EXPOSÉ DU CONTRAT

Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de récolte en vue de soutenir la productrice de fruits Peggy LISART.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :

L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation pour l'année civile en cours.

PREFINANCER la production,

PRENDRE SA PART tous les jeudis (ou procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),

ASSUMER les imprévus liés à la production,

PARTICIPER aux ateliers pédagogiques.

LE PRODUCTEUR partenaire

LIVRER DES PRODUITS de qualité,

INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la ferme,

PARTAGE DE RÉCOLTE

LIEU

Espace sportif Louis Blériot
2 avenue des Meuniers

91150 ETAMPES

De 18 h à
19 h 30

TARIFS

Pommes
Bio

1KG
3€

Variétés :
Reine des reinettes,
Golden, Pilot,
Rubinette,
Et à partir de
décembre : Jubile,
Chantecler, Fuji, Ariane,
Breaburn

Croquantes

Acidulées
et fruitées

3€
Le kilo

ENGAGEMENT

Date : **tous les derniers jeudis pour les mois de septembre à mars.** Soit 7 distributions effectuées par notre maraichère qui lui en commande aussi pour son marché à

Poids souhaité En Kg (par distrib')	Prix au kilo	Total	Total pour les 7 distributions
	3€		

- 1 chèque du montant des produits réservés pour la distribution
- 2 chèques (encaissés fin novembre et fin janvier)

Banque – N° chèque	Montant	Dépôt en
		novembre 2022
		Janvier 2023

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Peggy LISART** tous datés du jour de signature du contrat.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, invasion d'extraterrestres, pandémie galactique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, l'agriculteur et tous les membres de l'association.

L'ABONNÉ(E)

Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

LA PRODUCTRICE

Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

Je change le monde ! en devenant AMAPien(ne)

Manger de bons aliments bio produits localement en consommant responsable, mais aussi s'inscrire dans un vaste mouvement global de pratiques et d'idées.

Adhésion 2022-2023

20 €

Si je ne l'ai pas encore fait :

A partir du site web lepanierdelatourpenchee.org

J'imprime et je complète :

le bulletin d'adhésion pour l'année 2023 (1 exemplaire),

- **si je suis nouvel amapien**, le règlement intérieur (2 exemplaires).

Je le(s) donne lors d'une distribution (pas d'envois postaux), accompagné d'un chèque

à l'ordre de l'Association Le Panier de la Tour Penchée.

Je m'abonne

Je choisis le (les) abonnements qui me correspondent (en nombre illimité) suivant les contrats proposés par l'AMAP.

AUCUN ABONNEMENT N'EST
POSSIBLE
SANS ADHESION
PREALABLE.



**CONTRAT
ENGAGEMENT
SOLIDAIRE
2022-2023**

FRUITS

**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél : panier.tourpenchee@gmail.com